

La reprise dissensuelle dans le discours politique parlementaire – du dialogal au dialogique

Dissenting Repetitions in Parliamentary Discourse – from Dialogue to Dialogism

Maria Aldina Marques



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/praxematique/1763>

DOI : 10.4000/praxematique.1763

ISSN : 2111-5044

Éditeur

Presses universitaires de la Méditerranée

Édition imprimée

Date de publication : 1 juin 2011

Pagination : 133-146

ISBN : 978-2-36781-029-4

ISSN : 0765-4944

Référence électronique

Maria Aldina Marques, « La reprise dissensuelle dans le discours politique parlementaire – du dialogal au dialogique », *Cahiers de praxématique* [En ligne], 57 | 2011, mis en ligne le 01 janvier 2013, consulté le 08 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/praxematique/1763> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/praxematique.1763>

Tous droits réservés

La reprise dissensuelle dans le discours politique parlementaire – du dialogal au dialogique

1. Introduction — objectifs de l'analyse

Cette analyse porte sur les reprises dialogiques dissensuelles en relation avec la structuration dialogale du débat politique parlementaire portugais.

On tient à montrer qu'elles sont déterminées notamment par des contraintes discursives de ce sous-genre, et en particulier par des contraintes établies par le Parlement portugais en tant que lieu institutionnel de discours et d'argumentation.

Dans un genre d'interaction dont l'une des finalités est d'augmenter le dissensus, la rencontre avec le discours de l'adversaire est effectivement au service de stratégies discursives d'approfondissement de ce désaccord. Donc il est important de savoir ce que chaque locuteur reprend de ce (contre-)discours, à quel moment il choisit de le faire, et pourquoi il le reprend, étant donné que reprendre le discours de l'autre, le rapporter, est une activité discursive subjectivement sélective. La relation du locuteur à la voix de l'adversaire rend importante la réponse à d'autres questions telles que la façon dont il reprend et fait entendre à nouveau celle-ci.

Les dispositifs linguistiques choisis pour reprendre les propos de l'adversaire ont plusieurs fonctions discursives qu'il faut déterminer, surtout en ce qui concerne la structuration interne du texte.

2. Cadre théorique — dialogue et dialogisme

Les concepts de dialogue (monologue et plurilogue), dialogal et dialogisme/dialogique sous-tendent notre recherche. Nous essayons de

travailler sur la question pertinente de la relation entre le dialogal et le dialogique, en acceptant l'idée que :

La notion de dialogisme nous paraît à l'heure actuelle aussi indispensable que [...] problématique. Problématique de par son articulation encore pas suffisamment claire à la notion de dialogal.

(Bres et Nowakowska, 2006 : 12)

Quant aux concepts concernés, nous suivrons les dernières publications de Jacques Bres, notamment les définitions proposées du *dialogal* et du *dialogique* :

- les phénomènes *dialogaux* tiennent à l'alternance *in praesentia* des locuteurs [...]. Citons, parmi les principaux : la gestion de places transitionnelles, les pauses, les phatiques et régulateurs, la complétion, [...]. L'alternance des locuteurs s'entend (changement de voix du locuteur) et se voit (pour les interactions *en face à face*).
- les phénomènes dialogiques tiennent à l'interaction de l'énoncé avec d'autres énoncés. Ces phénomènes concernent le dialogal comme le monologal (Bres 2005 : 55).

3. Caractéristiques du débat de l'interpellation au gouvernement

Le *corpus* sélectionné pour l'analyse est constitué par les *débats d'interpellation au gouvernement* de la XI^e législature portugaise (début : le 15 septembre 2009). Je ne considérerai que le débat d'interpellation n^o 1/XI, du 16 octobre 2009, centré sur « la transparence des politiques publiques¹ ».

D'après le *Règlement de L'Assemblée de la République portugaise*, l'interpellation du gouvernement est une activité parlementaire fondamentale d'exercice de la fonction de vigilance². Pendant une séance législative, chaque groupe parlementaire a le droit de faire deux interpellations sur des thèmes de politique générale ou sectorielle, ce qui implique de questionner le gouvernement (et bien sûr les autres

1. Ces débats sont similaires en ce qui concerne la structuration et les mécanismes discursifs. Dans ce sens, ce débat en analyse est « exemplaire ».

2. Le *Règlement* détermine le déroulement de ce genre de débat, notamment le devoir de présentation et divulgation, quinze jours auparavant, du sujet du débat.

groupes parlementaires), de l'affronter même, en le questionnant sur son savoir-faire.

Le caractère agonale de ce genre de débat impose que l'accord préalable, s'il y en a un, soit épisodique et toujours soumis à une prise de distance. En fait, l'accord est nuancé sur fond d'un désaccord. L'éloge n'est jamais désintéressé¹.

3.1. Caractéristiques compositionnelles de ce sous-genre parlementaire

Le débat d'interpellation du gouvernement est une interaction institutionnelle prédéterminée, en ce qui concerne le thème (annoncé par avance), mais aussi la structure globale.

Le plan du débat est constitué de trois moments bien individualisés (par le métadiscours). L'équilibre des interventions initiales n'a pas de correspondance dans le débat proprement dit, parce que le gouvernement est évidemment le plus questionné (par exemple, dans le débat analysé, on recense deux questions au parti interpellant et dix-sept questions au gouvernement). Les députés ont aussi la possibilité de faire des interventions, mais elles ne suscitent pas autant d'intérêt (dans le débat considéré, il y a cinq interventions nouvelles, mais seulement deux ont fait l'objet d'une question, une seule fois) :

- 1 *Ouverture du débat*, avec deux interventions majeures :
 - Intervention du parti interpellant
 - Intervention d'un membre du gouvernement (le ministre de tutelle)
- 2 *Débat proprement dit* :
 - 2.1. Questions posées par les députés des groupes parlementaires (« Demande d'éclaircissement »), réponses (des deux intervenants antérieurs)
 - 2.2. nouvelles interventions de différents groupes parlementaires, questions (Demande d'éclaircissement), réponses
3. *Clôture du débat* :
 - Intervention du parti interpellant
 - Intervention d'un membre du gouvernement

1. Les structures de concession constituent un mécanisme linguistique important pour présenter cette tension agonale.

Les deux premières parties du débat forment un nœud textuel dessinant un premier mouvement argumentatif dialogal, qui caractérise le débat parlementaire, constitué par *proposition — questionnement — réponse*¹ :

(1) M. le Ministre des Affaires Parlementaires : [...] le Gouvernement n'a pas abdiqué ses exigences de transparence [...] *et il a soumis les mesures exceptionnelles à des besoins spécifiques de publicité au Diário da República et sur le portail des contrats publics, ce qui est une condition d'efficacité en ce qui concerne les contrats directs.*

(Ouverture du débat, p. 12)

M. Helder Amaral (CDS-PP) : J'aimerais vous questionner, Monsieur le Ministre, à propos d'une *question spécifique dont vous avez parlé : le Portail des Contrats Publics. Ceci pourrait et devrait être un portail de transparence — ce serait facile — mais l'accès au portail est difficile [...].*

(Question, p. 19)

M. le Ministre des Affaires Parlementaires : [...] *Monsieur le Député Helder Amaral, vous avez ici référé que le Portail des Contrats Publics pourrait, éventuellement, être amélioré [...].* (Réponse, p. 20²)

3.2. Prendre la parole — le dialogal en question

Mais le débat a une structure plurilogale complexe. Les participants sont les députés et les membres du gouvernement, qui jouent le rôle de débatteurs, et l'interaction est gérée par le Président du Parlement, qui a la fonction communicative de modérateur (Marques 2000).

Le lien entre les prises de parole, les tours, est lâche. Les débatteurs ne sont jamais en « contact discursif immédiat », cela veut dire que les tours ne se succèdent pas immédiatement. Les interlocuteurs sont,

1. Toutefois, d'autres structures sont possibles et le dialogue argumentatif peut être constitué seulement de deux parties : question/réponse. Cela arrive surtout quand la demande d'éclaircissement ne reprend pas le discours du participant questionné.

2. O Sr. Ministro dos Assuntos Parlamentares : — [...] *o Governo não abdicou das exigências de transparência [...] e submeteu as medidas excepcionais a particulares necessidades de publicidade em Diário da República e através do portal dos contratos públicos, sendo mesmo esta condição de eficácia em relação aos ajustes directos.* (p. 12).

O Sr. Hélder Amaral (CDS-PP) : — *Gostaria de questioná-lo, Sr. Ministro, sobre uma questão específica de que falou : o Portal dos Contratos Públicos. Este podia e devia ser um portal da transparência — não custava nada! —, mas é de difícil acesso* (p. 19).

O Sr. Ministro dos Assuntos Parlamentares : [...] *O Sr. Deputado Hélder Amaral referiu-se aqui à circunstância de o Portal dos Contratos Públicos poder, eventualmente, ser aperfeiçoado [...]* (p. 20).

certaines, au même endroit et participant à la même interaction, mais il manque le contact et la dynamique interactionnels qui découlent des négociations, des prises de paroles, des interruptions, des activités langagières de transition de tours. Les tours de parole ne sont pas objet de négociation (ou alors, cette négociation a été faite par avance¹). Le locuteur ne doit même pas être interrompu².

En fait, il y a un découpage entre chaque tour qui l'« individualise » ; et prendre la parole est toujours un recommencement, marqué par des formes d'adresse ritualisées, propres aux séquences d'ouverture. Cela signifie que chaque prise de parole présente la même séquence initiative rituelle et des formes d'adresse déterminant comme premier allocataire le Président du Parlement et, ensuite, les autres participants :

(2) M. Bernardino Soares (PCP) : — *Monsieur le Président, Messieurs les Députés* : Cette interpellation porte sur un principe fondamental de notre Constitution [...]. (Ouverture du débat³)

(3) M. Sérgio Sousa Pinto (PS) : — *Monsieur le Président, Monsieur le Député Bernardino Soares*, en vous écoutant [...].

M. Bernardino Soares (PCP) : — *Monsieur le Président, Messieurs les Députés*, les interventions de M. le Ministre des Affaires Parlementaires et de M. le Député Sérgio Sousa Pinto [...].

(Question/réponse⁴)

Le « dispositif dialogal » du débat (Kerbrat-Orecchioni, (2005 : 183) est en conséquence tout à fait spécifique. C'est une interaction plurilocuteurs, *in praesentia*, un « dialogue », mais la prise de parole offre plutôt les caractéristiques de l'échange épistolaire. En effet, le débat partage avec ce dernier l'individualisation de chaque prise de

1. Il y a évidemment d'autres types de négociation, dont participe, par exemple, la reprise de la voix de l'adversaire.

2. Il y a des apartés interrompant les discours, mais, selon le règlement, cela ne configure pas une « interruption ».

3. O Sr. Bernardino Soares (PCP) : — Sr. Presidente, Srs. Deputados : Esta interpeleção é sobre um princípio fundamental da nossa Constituição [...]. (Abertura do debate).

4. O Sr. Sérgio Sousa Pinto (PS) : — Sr. Presidente, Sr. Deputado Bernardino Soares, ao ouvi-lo [...].

O Sr. Bernardino Soares (PCP) : — Sr. Presidente, Srs. Deputados, as intervenções do Sr. Ministro dos Assuntos Parlamentares e do Sr. Deputado Sérgio Sousa Pinto... (pergunta/resposta).

parole, l'impossibilité d'interrompre ou de reprendre immédiatement la parole de l'interlocuteur. Et chaque locuteur, par un procédé de filtrage, ne tient compte que des arguments ou contre-arguments importants pour son argumentation (ce qui est une caractéristique de l'argumentation monologique).

De plus, les débatteurs ne peuvent pas revenir à leur gré sur un sujet dont ils trouvent qu'il faudrait continuer à le discuter. Cela permet, d'ailleurs, l'accusation récurrente de ne pas avoir répondu aux questions.

Il s'agit toujours de répondre globalement à un discours énoncé globalement.

Toutefois, les débatteurs contribuent tous à la construction de l'interaction, c'est-à-dire qu'ils ont le même statut interactionnel¹. Mais il y a certainement un affaiblissement du schéma dialogal classique. Le débat est donc un dialogue en différé (Marques 2000, Kerbrat-Orecchioni 2005).

3.3. Le dialogique — contraintes discursives de la macrostructure du débat

Ces caractéristiques déterminent la façon dont chaque interlocuteur construit le discours, notamment en ce qui concerne la dimension dialogique de cette interaction dialogale.

D'abord, ce sont des tours longs, construits sur la modalité de l'oral. Reprendre l'intervention antérieure en Discours Direct, au-delà de quelques mots, est hors de question. Le locuteur reprend l'adversaire surtout en discours indirect — et cela est éminemment une activité résumante —, ou alors il ne reprend que certains objets discursifs, pour enchaîner son discours. Ces aspects discursifs créent une dynamique interactionnelle singulière, un rythme informationnel rapide, mais aussi une cohésion un peu faible. Il y a donc une influence réciproque entre les formes de reprise et la structuration discursive.

C'est pourquoi le fil conducteur du débat est marqué par la reprise du thème, qui fonctionne comme point d'ancrage de l'interaction (Grobet, 2000) et de chaque intervention en particulier, en assurant la continuité thématique :

1. Pour BRES et NOWAKOWSKA (2006 : 6 et 9) il s'agit de « tours de parole [...] à égalité énonciative », « les locuteurs partagent le même fil temporel du discours ».

(4) M^{me} Assunção Cristas (CDS-PP) : — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre des Affaires Parlementaires, *le thème, aujourd'hui, est la transparence*. En considérant les fonctions de l'État, du moins celles qui sont consensuelles — *il y en a deux qui sont plus saillantes que les autres et sur lesquelles j'aimerais vous poser des questions*. (p. 25¹)

Et ce n'est pas seulement pour présenter le thème, c'est surtout pour le réorienter argumentativement. La reprise du thème actualise le désaccord, un désaccord construit par le co-texte immédiat, qui permet, par cette recotextualisation du mot, la construction d'un cadre de discussion adéquat. Dès les interventions d'ouverture, le mot-thème « transparence » — le thème de ce débat —, construit un parcours discursif selon deux versants antagonistes qui délimitent les deux champs de l'argumentation :

(5) M. Bernardino Soares (PCP) : — [...] Commençons par *le thème de l'opacité et du manque de transparence*.

(Intervention d'ouverture, p. 6²)

(6) M. le Ministre des Affaires Parlementaires (Jorge Lacão) : — Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés : *Le Gouvernement a une exigence très élevée en ce qui concerne la rigueur, l'honnêteté et la transparence de ses politiques publiques* [...].

(Intervention d'ouverture, p. 9³)

Effectivement, le thème est repris régulièrement par les interlocuteurs et, chaque fois, encadré dans l'un de ces domaines d'argumentation, par des dispositifs linguistiques variés. L'ouverture et la clôture du tour sont les moments privilégiés de son occurrence :

(7) M. le Ministre des Affaires Parlementaires : — Monsieur le Président, Madame Carina Oliveira, en matière de concessions ou de

1. A Sr.^a Assunção Cristas (CDS-PP) : — *Sr. Presidente, Sr. Ministro dos Assuntos Parlamentares, o tema, hoje, é a transparência. Olhando para as funções do Estado — pelo menos, para aquelas que são consensuais —, há duas que saltam à vista e sobre as quais gostaria de questioná-lo* (p. 25).

2. O Sr. Bernardino Soares (PCP) : — [...] *Comecemos pelo tema da opacidade e falta de transparência* (Intervenção de abertura, p. 6).

3. O Sr. Ministro dos Assuntos Parlamentares (Jorge Lacão) : — *Sr. Presidente, Sr.^{as} e Srs. Deputados : O Governo tem uma elevada exigência quanto a matérias de rigor, de seriedade e de transparência com que desenvolve as políticas públicas* (Intervenção de abertura, p. 9).

sous-concessions routières [...]. *Aucun problème de transparence, aucun problème d'opacité ne dérive de cette difficulté.*

(Réponse/ouverture, p. 20¹)

(8) M. Bernardino Soares (PCP) : [...] Mais cette interpellation n'est pas limitée à ce sujet, c'est une interpellation sur beaucoup d'autres sujets, qui justifieraient, éventuellement, d'autres commissions d'enquête. [...] mais *nous pouvons exiger une politique de transparence, que l'État n'a pas suivie, qu'il s'agisse de vos gouvernements ou des gouvernements du Parti socialiste.*

(Réponse/clôture, p. 14²)

3.4. Reprise dissensuelle des voix de l'adversaire : restrictions dialogales et potentialités dialogiques

La dimension agonale est forte. À propos de la discussion d'un thème préalablement divulgué, le débat est aussi le moment de faire face à l'adversaire, de le défier.

La « rencontre » avec le discours de l'adversaire, en tant que prise en charge du discours de l'autre, est marquée par la distance du locuteur face à celui-là et l'enchaînement sur la globalité de l'intervention antérieure s'accompagne habituellement d'une évaluation négative.

Ce positionnement explicite *contre l'autre* est un objectif essentiel du débat : on voit les attaques se multiplier, la critique s'élargir à d'autres sous-domaines de l'action politique y compris le débat lui-même :

(9) M. le Ministre des Affaires Parlementaires : — Monsieur le Président, Monsieur le Député António Filipe, *l'intervention faite par M. le Député Bernardino Soares, et votre question aussi, démontre que*

1. O Sr. Ministro dos Assuntos Parlamentares : — Sr. Presidente, Sr.^a Deputada Carina Oliveira, em matéria de concessões ou de subconcessões rodoviárias [...] *Nenhum problema de transparência está em causa, nenhum problema de opacidade resulta dessa dificuldade* (Resposta/abertura, p. 20).

2. O Sr. Bernardino Soares (PCP) : [...] *Mas esta interpelação não é só sobre esse assunto, é sobre muitos outros, que também justificariam, eventualmente, outras comissões de inquérito. [...], mas podemos exigir uma política de transparência, que o Estado não tem tido quer com os vossos governos quer com os governos do Partido Socialista* (Resposta/encerramento, p. 14).

*le PCP a beaucoup de difficultés à se placer face à l'objet de sa propre interpellation*¹.

La reprise dissensuelle du discours de l'adversaire est une des stratégies discursives adoptées par les interlocuteurs pour rendre leur propre parole efficace et légitime et approfondir le désaccord.

En fait, il faut aborder cette question de la reprise des voix de l'adversaire tout en tenant compte des objectifs du débat. D'abord, il s'agit de critiquer les actions gouvernementales (exercice de vigilance démocratique); mais il s'agit aussi de rejeter les critiques de l'opposition/du gouvernement et toujours de dévaloriser les propositions de l'adversaire (contester son savoir et savoir-faire). On fait place au discours de l'autre surtout pour le disqualifier. Le débat politique parlementaire présuppose une relation institutionnelle de dissensus et reprendre le discours de l'adversaire, c'est le confronter immédiatement à un contre-discours².

Il faut considérer deux ordres de facteurs, pour ce qui concerne ces reprises dissensuelles. En premier lieu, la finalité globale de contrôle des actes politiques du gouvernement met forcément en scène des discours antérieurs au débat. D'un côté, au-delà des coordonnées espace-temps du débat actuel, les interlocuteurs, des politiciens, ont une histoire discursive commune qui est fondamentale. De l'autre, l'exercice de vigilance se fait aussi sur des actions gouvernementales de nature verbale. Donc, les débatteurs vont convoquer des discours antérieurs, des discours tenus au Parlement mais aussi d'autres discours, des discours diffusés par les médias, par exemple, pour construire le débat. Les reprises relèvent ainsi du dialogisme interdiscursif³ :

(10) M^{me} Catarina Oliveira (PSD) : — [...] *C'est que, après que nous avons entendu Monsieur le Ministre admettre qu'il y aurait des négociations afin de trouver des solutions pour outrepasser l'absence d'avis préalable, le Président de la Cour des Comptes est venu déclarer* —

1. O Sr. Ministro dos Assuntos Parlamentares : — Sr. Presidente, Sr. Deputado António Filipe, *a intervenção de há pouco do Sr. Deputado Bernardino Soares, bem como, agora, a sua pergunta, demonstram a dificuldade que o PCP tem em se colocar relativamente ao próprio objecto desta interpeação.*

2. C'est pourquoi on peut rencontrer, comme forme de contre-attaque, des arguments visant l'image, l'*ethos* de l'adversaire.

3. « Le locuteur, dans sa saisie d'un objet, rencontre les discours avec lesquels il ne peut manquer d'entrer en interaction » (BRES 2005 : 53).

mardi dernier — qu'il n'y aurait pas de négociations étant donné qu'il fallait respecter la loi en vigueur [...].
 Et alors, Monsieur le Ministre? N'aurait-il pas été plus simple de respecter la loi dès le début? (p. 18¹)

La deuxième situation relève de la modalité dialogale du débat. La convocation de la voix de l'adversaire configure alors un autre type de dialogisme, le dialogisme interlocutif (je le prends au sens élargi proposé par Bres 2005²).

La structure dialogale et les règles parlementaires de prise de parole affectent les formes de construction du dialogisme. Il faut considérer comment le locuteur perçoit et rend compte du discours de l'autre et l'intègre à son propre discours, étant donné qu'il s'agit de « reprendre » pour répondre à la globalité d'une longue intervention orale. Le besoin d'attirer l'attention de l'allocutaire, dans ces conditions, inspire les choix linguistiques et discursifs. Le détachement à gauche, au-delà même de l'expression du désaccord, est une stratégie globale qui permet de rendre saillants discursivement et argumentativement certains objets de discours³. Cette stratégie est à rapprocher du concept d'éclairage, tel que Grize (2004 : 42) le présente : « Les objets du discours doivent être éclairés, ce qui revient à mettre en évidence quelques-unes de leurs facettes [...] »

Dans ce débat, la dislocation à gauche fonctionne comme ancrage de l'intervention tout entière. Elle est, en fait, une structure syntaxique omniprésente dans le débat parlementaire. Le caractère oral du débat, l'interdiction d'interrompre le locuteur, la prédétermination de la prise de parole favorisent le recours à ce type de construction, pour la

1. A Sr.^a Carina Oliveira (PSD) : — [...] É porque, *depois de ouvirmos o Sr. Ministro admitir que existiriam negociações para encontrar soluções que ultrapassassem a ausência de visto prévio*, veio — na passada terça-feira — o Presidente do Tribunal de Contas declarar que aqui não haverá negociações já que a lei é para cumprir [...].
 E agora, Sr. Ministro? Não teria sido mais fácil cumprir a lei desde o início? (p. 18).

2. BRES (2005 : 53) parle de dialogisme interlocutif quand « le locuteur s'adresse à un interlocuteur sur la compréhension-réponse duquel il ne cesse d'anticiper... ». Et en note, il ajoute « En incluant dans l'interlocutif, l'interaction avec l'énoncé antérieur de l'interlocuteur lorsqu'on se situe dans le dialogal ».

3. « La dislocation à gauche a été mentionnée depuis longtemps au nombre des procédés de mise en relief de l'information à des fins expressives » (APOTHÉLOZ, 1997 : 188).

reprise de l'interlocuteur¹. Elle objective et rend saillant l'élément topicalisé. Elle est, en ce sens, un organisateur du discours. La répétition de cette structure linguistique crée aussi un effet de liste qui renvoie à une structure linéaire du texte, marquée par l'énumération de différents objets discursifs² :

(11) M. le Ministre des Affaires parlementaires : — [...] Quant aux règles de transparence des contrats publics, à l'abri du nouveau Code [...]. Quant aux règles de transparence dans le secteur des entreprises de L'État, je souligne, d'abord [...]. Quant à la transparence du secteur financier, je relève [...].

(p. 10³)

Le dialogisme interlocutif accompagne, ainsi, les moments fondamentaux de la structuration discursive.

Sur cette dislocation et cette reprise dialogique, s'enchaînent d'autres procédés linguistiques au service de l'argumentation et tout particulièrement de la contre-argumentation⁴. L'exemple ci-dessous illustre bien ce fonctionnement :

(12) M. Heitor de Sousa (BE) : [...] nous avons des affaires à régler avec le Gouvernement [...]! Et nous voulons le faire à propos de deux exemples bien concrets : celui de la CRIL et celui des concessions routières d'Estradas de Portugal.

Quant à l'exemple de la CRIL, M. le Ministre, vous avez fait référence dans votre intervention au fait qu'Estradas de Portugal a un portail qui est le symbole de la transparence [...]. Vous n'avez certainement

1. La dislocation à gauche n'a pas ici les valeurs de marqueur de prise de parole que DURANTI & OCHS (1980) ont défini pour la conversation quotidienne. La caractéristique de dialogue en différé du débat parlementaire explique, à mon avis, cette différence.

2. Cet effet de liste est accru par la présence du marqueur discursif « quant à », qu'ADAM (2008 : 117) nomme « marqueur de changement de topicalisation ». À ce propos, il ajoute : « Ces organisateurs jouent un rôle important dans le soulignement d'un plan de texte et la structure d'une argumentation [...] »

3. O Sr. Ministro dos Assuntos Parlamentares (Jorge Lacão) : — [...] *Quanto às regras de transparência na contratação pública, ao abrigo do novo Código [...] Quanto às regras de transparência no sector empresarial do Estado, saliento, desde logo [...] Quanto à transparência do sector financeiro, destaco [...]* (p. 10).

4. « [...] la dislocation est une opération de thématisation, et en conséquence [...] un marqueur dialogique [...]. D'après LAMBRECHT (1994 : 183), le détachement à gauche a souvent valeur contrastive... » (Nowakowska, 2009 : 81)

pas consulté ce portail [...]. Car si vous l'aviez fait vous auriez vu, par exemple, que le dépliant qu'Estradas de Portugal a fait distribuer en juin et juillet, [...] a mystérieusement disparu du site Estradas de Portugal.
(p. 27¹)

Il y a une dislocation à gauche, constituée par le marqueur de détachement et l'objet discursif repris, (« quant à l'exemple de la CRIL »), suivi de la reprise du discours de l'adversaire en DI (« Vous avez fait référence dans votre intervention au fait qu'Estradas de Portugal a un portail qui est le symbole de la transparence »). Sur ce discours rapporté, le locuteur va enchaîner une structure de désaccord, faite d'un commentaire qui marque la réfutation de l'assertion (« Vous ne l'avez certainement pas consulté [...]. Car si vous l'aviez fait vous auriez vu [...] que le dépliant [...] a mystérieusement disparu du site Estradas de Portugal »). Par cette reprise-commentaire, le locuteur se positionne face à l'adversaire et à son discours, en se plaçant en position dominante.

4. Conclusion

En guise de conclusion, je voudrais souligner, d'abord, que les spécificités du genre *débat d'interpellation au gouvernement* créent une dynamique interactionnelle et dialogale singulière, qui conditionne toute la construction discursive et rend caractéristiques les formes de reprise dialogique dissensuelle. Le dialogal règle, ainsi, les occurrences et les formes de dialogisme. Mais ces formes de reprise, que l'on peut dire « résumantes », conditionnent, à leur tour, la structuration discursive, renforçant l'individualisation de chaque tour de parole.

Aussi faut-il signaler que le détachement à gauche est la structure linguistique privilégiée soit pour marquer la structuration discursive soit pour mettre en relief la reprise dialogique interlocutive. En

1. O Sr. Heitor de Sousa (BE) : [...] queremos ajustar contas com o Governo [...]! E queremos fazê-lo a partir de dois exemplos muito concretos : o da CRIL e o das concessões rodoviárias da Estradas de Portugal.

Quanto ao exemplo da CRIL, o Sr. Ministro referiu na sua intervenção que a Estradas de Portugal tem um portal que é o símbolo de transparência [...]. O Sr. Ministro com certeza não foi ao portal da Estradas de Portugal consultar [...]. É porque se o Sr. Ministro tivesse consultado esse portal teria verificado, por exemplo, que o folheto que a Estradas de Portugal fez distribuir, nos meses de Junho e Julho, [...] desapareceu misteriosamente do site da Estradas de Portugal (p. 27).

topicalisant l'élément repris, ce mécanisme linguistique éclaire, au sens de Grize (2004), le thème en discussion et la position du locuteur.

Finalement, et en relation étroite avec ce dernier point, les débatteurs profitent de ces fonctionnements pour rendre leurs discours plus résistants et, forcément, les discours de l'adversaire plus faibles. La reprise dialogique a une visée argumentative au service de la confrontation discursive. Les débatteurs font place au discours de l'adversaire pour le disqualifier. Et la portée argumentative de la construction dialogique y est décisive.

Références bibliographiques

- ADAM J.-M., 2008, *La linguistique textuelle. Introduction à l'analyse textuelle des discours*, (2^e éd.), Paris, A. Colin.
- APOTHÉLOZ D., 1997, « Les dislocations à gauche et à droite dans la construction des schématisations », in D. MIÉVILLE & A. BERRENDONNER (éd.), *Logique, discours et pensée. Mélanges offerts à Jean-Blaise Grize*, Berne, Peter Lang, 183-217.
- BRES J., 2005, « Savoir de quoi on parle : dialogue, dialogal, dialogique ; dialogisme, polyphonie », in J. BRES, P. HAILLET, S. MELLET, H. NOLKE, L. ROSIER (éd.), *Dialogisme et polyphonie, approches linguistiques. Actes du colloque de Cerisy*, Bruxelles, De Boeck-Duculot, 47-62.
- BRES J. & NOWAKOWSKA, A., 2006, « Dialogisme : du principe à la matérialité discursive », in L. PERRIN (éd.), *Le sens et ses voix*, Recherches linguistiques 28, Metz, université de Metz, 21-48. (Disponible en ligne : <http://as1.univ-montp3.fr/masterRECHERCHE/M2/j.bres/V32.pdf>). [Consulté le 14 janvier 2011].
- DURANTI A. & OCHS. E., 1980, « La pipa la fumi ? : Uno studio sulla dislocazione a sinistra nelle conversazioni », *Studi di grammatica italiana*, Rivista dell'Accademia Della Crusca, 269-301.
- GRIZE J.-B., 2004, « Le point de vue de la logique naturelle : démontrer, prouver argumenter », in M. DOURY et S. MOIRAND (éd.), *L'argumentation aujourd'hui. Positions théoriques en confrontation*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 45-76.

- GROBET A., 2000, « L'organisation informationnelle du discours dialogique : la thématization comme phénomène d'ancrage », in C. GUIMIER (éd), *La thématization dans les langues*, Bern/Neuchatel, Peter Lang, 405-420.
- KERBRAT-ORECCHIONI C., 2005, *Le Discours en interaction*, Paris, A. Colin.
- MARQUES M. A., 2000, *Funcionamento do Discurso Político Parlamentar : a organização enunciativa no debate da Interpelação ao Governo*, Braga, Universidade do Minho.
- NOWAKOWSKA A., 2009, « Thématization et dialogisme : le cas de la dislocation », *Langue française*, n° 163, 79-98.